

Surveillance de la grossesse

1^{er} trimestre	La 1 ^{ère} consultation se fait avant 15 semaines d'aménorrhée (soit 15 semaines d'absence de règles). Une déclaration de grossesse sera remplie par le professionnel ; à adresser à la caisse d'allocations familiales et de sécurité sociale. Inscription dans la maternité de son choix Entretien individuel du début de grossesse Choisir un mode de préparation à la naissance et à la parentalité Prise de sang pour le groupe sanguin, la sérologie de rubéole et de toxoplasmose Echographie de 11 à 13 semaines d'aménorrhée
4^{ème} mois	2 ^{ème} consultation. Un test de dépistage sanguin de la trisomie 21 est proposé.
5^{ème} mois	3 ^{ème} consultation Echographie de 22 semaines d'aménorrhée
6^{ème} mois	4 ^{ème} consultation. Prise de sang : hépatite B, glycémie, numération-formule sanguine... Prendre contact avec la maternité d'accouchement
7^{ème} mois	5 ^{ème} consultation. Consultation avec la maternité où vous allez accoucher.
8^{ème} mois	6 ^{ème} consultation. Consultation dans la maternité d'accouchement non fait au 7 ^{ème} mois. Echographie de 33 semaines d'aménorrhée
9^{ème} mois	7 ^{ème} consultation dans la maternité d'accouchement. Consultation avec un médecin anesthésiste.

A chaque examen, recherche de sucre et d'albumine dans les urines.
Si la sérologie de toxoplasmose est négative, prise de sang tous les mois.
Des prises de sang supplémentaires, des échographies ou d'autres types d'examen peuvent être réalisées en fonction des situations.

Qu'est-ce que le Réseau « Sécurité Naissance – Naître ensemble » des Pays de la Loire ?

Les 24 maternités des Pays de la Loire sont organisées pour proposer aux mères et aux couples la sécurité maximale dans le respect des choix des lieux d'accouchement et des projets de naissance.

Réseau « Sécurité Naissance – Naître ensemble » des Pays de la Loire

1, allée Baco – 44000 NANTES
Tél. 02 40 48 55 81 – Fax. 02 40 12 40 72
naitre-ensemble@wanadoo.fr

Notes :

Réseau Sécurité Naissance Naître ensemble des Pays de la Loire

Entretien individuel de début de grossesse

Depuis peu, les femmes bénéficient
en début de grossesse,
d'un entretien individuel ou en couple
avec un professionnel.



L'entretien individuel de début de grossesse

Vous avez la possibilité de demander un entretien individuel de début de grossesse. Cette possibilité existe depuis novembre 2004. C'est un entretien qui peut se faire de manière individuelle ou en couple.

Le coût de l'entretien est pris en charge par la Sécurité Sociale.

Il est conseillé de demander cet entretien le plus précocement possible après la déclaration de grossesse. Les personnes habilitées à pratiquer cet entretien sont les suivantes :

- œ Gynéco-obstétriciens, Gynécologues
- œ Sages-femmes de maternité
- œ Sages-femmes de la Protection Maternelle & Infantile (PMI)
- œ Sages-femmes libérales
- œ Médecins généralistes



Ce n'est pas une consultation médicale habituelle : vous ne serez pas examinée. Il s'agit d'un entretien d'écoute et d'échange avec un professionnel.

Les objectifs de l'entretien sont les suivants :

- œ Favoriser l'expression de vos attentes, de vos besoins, ou de votre projet de naissance
- œ Vous donner les informations utiles sur le soutien dont vous pouvez bénéficier
- œ Vous proposer des solutions à proximité
- œ Vous exposer, si besoin, vos droits pendant la grossesse
- œ Vous informer sur les modalités du suivi de votre grossesse
- œ Répondre à toutes les questions qui vous préoccupent

Un entretien d'écoute et d'échange confidentiel :

La durée habituelle de l'entretien est de 45 mn à 1 heure. Les informations que vous communiquerez resteront confidentielles et ne pourront être transmises qu'avec votre accord. Vous déciderez avec le professionnel du contenu des informations à transmettre et des destinataires potentiels.

